

Faux et usage de faux

Nyebel Alphonse détenait un faux " passeport mondial " !

AEE
Libreville/Gabon

ALPHONSE Nyebel, un ressortissant camerounais d'une soixantaine d'années, a été appréhendé à Bitam par l'antenne provinciale de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) du Woleu-Ntem, avec un faux passeport mondial qu'il affirme avoir obtenu via internet. L'antenne provinciale de la DGDI, ayant jugé les faits assez graves, a transféré le suspect à Libreville pour une enquête beaucoup plus approfondie. Une source proche du dossier explique que sieur Nyebel vit au Gabon, précisément dans le Woleu-Ntem, depuis plusieurs années. Il y a quelques jours, il nourrit le projet d'effectuer un voyage dans son Cameroun natal. Pour cela, il se rend tout naturellement dans les services de l'antenne provinciale de la DGDI à Bitam pour solliciter un cachet de sortie du territoire gabonais. C'est ainsi qu'il sort son

passeport mondial, puis le présente aux agents. Ces derniers, en examinant le document, y détectent des anomalies. Aussi, saisissent-ils le siège de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration basé Libreville pour la conduite à tenir. L'ordre leur est donné aussitôt de transférer Alphonse Nyebel sur la capitale gabonaise, pour voir plus clair dans cette affaire. **GARDE À VUE EN ATTENDANT LE PARQUET** • A Libreville, le sexagénaire est "cuisiné" par des Officiers de police judiciaire (OPJ). Pris de panique, il craque, puis passe aux aveux : « Je me suis procuré ce document sur Internet », déclarera-t-il. Puis il tente de se défendre : « Comme je suis un citoyen du monde depuis 2013, j'ai fait la demande d'un passeport mondial à Washington, aux Etats-Unis. Celui-ci m'a été envoyé, il y a quelques mois. » Malheureusement pour le suspect, ses révélations ne convainquent nullement les fins limiers de la DGDI qui décident donc de poursuivre leurs investigations, afin de rétablir la vérité. Et, à l'issue de ce travail de



Photo : AEE

fourmi, le verdict tombe : le passeport mondial que détient Alphonse Nyebel est totalement faux.

« Nous nous sommes rapprochés de l'ambassade des Etats-Unis à Libreville pour vérifier l'authenticité de ce document. Il se révèle être un faux », révèle une source proche du dossier. Avant de conclure : « ce type de passeport constitue aujourd'hui un réel danger, surtout en matière de terrorisme. En plus de cela, ce genre de passeport n'est pas reconnu par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). » Alphonse Nyebel médite actuellement sur son sort dans les geôles de la DGDI, en attendant d'être présenté devant le parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure.

Alphonse Nyebel, dans les couloirs de la DGDI à Libreville.

Etats-Unis/Pour punir son beau-fils d'avoir fait pipi au lit

Sa belle-mère le fouette et lui tord les parties génitales



Photo : AFP

La suspecte, Hollie Budka-Hernandez, est en garde à vue.

AFP
Nebraska/Etats-Unis

LES faits se sont déroulés à la fin du mois de janvier dans le Nebraska, aux Etats-Unis, mais n'ont été communiqués à la presse que hier. Un enfant de 5 ans, qui passait le week-end chez son père, a fait pipi au lit. Pour le punir, sa belle-mère, âgée de 47 ans, l'a fouetté avec une ceinture avant de lui tordre les parties génitales avec ses mains. C'est la direction de l'école

primaire où apprend la jeune victime qui a donné l'alerte après avoir découvert des blessures sur le corps du garçonnet. Placée en garde à vue, Hollie Budka-Hernandez a nié l'avoir frappé avec une ceinture mais, étrangement, a admis avoir saisi les testicules de son beau-fils. La suspecte a été placée en détention provisoire et sa caution a été fixée à 30.000 dollars, soit environ 18 millions de francs. L'enquête devra déterminer si le père était au courant que sa compagne maltraitait son fils.



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) porte à la connaissance des Employeurs non à jour de leurs cotisations de l'Assurance Maladie Obligatoire pour les périodes allant du 3^{ème} Trimestre 2015 au 4^{ème} Trimestre 2017, de bien vouloir procéder à la régularisation de leurs situations **au plus tard le 28 février 2018.**

Passé ce délai, ils se verront appliquer les pénalités suivantes :

- Majoration pour non déclaration des salaires, 25% (art.47-Ord.0022).
- Majoration pour paiement tardif 2% (art.2-Ord.0022).

A titre de rappel, le recouvrement des cotisations sociales liées à l'assurance maladie est assuré par la Direction du Recouvrement et du Contentieux de la CNAMGS depuis le 3^{ème} trimestre 2015.

Les bureaux de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sont situés au quartier Glass (entre la station Oil Libya et l'immeuble Hassan Hejeij).

Pour les cotisations de l'Intérieur du pays, prière de vous rapprocher des Délégations Provinciales CNAMGS de vos localités respectives.



Fait à Libreville, le 15 février 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



La solidarité a un sens

